

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-384 du 15 Septembre 1988

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Santé Publique de
l'intérim du Camarade Ali HOUDOU,
Ministre de la Culture, de la Jeunes-
se et des Sports pour compter du
14 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 14 Septembre 1988, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Septembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MCJS-
MSP 6 AUTRES MINISTERES 15 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.ONEPI 3
DAN-BN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-